

Déclaration préalable. CA du vendredi 28 novembre 2008.

Monsieur le Proviseur,

Depuis le début de l'année, et plus particulièrement lors du CA du 17 octobre 2008, les élus des personnels de la Liste Intersyndicale Ouverte (LIO) se sentent trahis par rapport aux votes émis et décisions prises lors du CA du 12 juin 2008.

En effet :

1. La décision avait été prise de continuer à utiliser le logiciel libre et gratuit TRIADE, en demandant aux concepteurs d'apporter des améliorations. Vous avez décidé d'abandonner ce logiciel au profit d'un logiciel propriétaire et payant. Cette délibération n'est respectée.
2. La composition d'appel d'offre devait être renouvelé pour 2009. La décision avait été prise de remplacer le parent d'élève par un enseignant. Ce point a été remis à l'ordre du jour du CA de la rentrée.
3. Vous avez modifié à la rentrée scolaire, de manière unilatérale, les tarifs des repas appliqués à certaines catégories de personnels sans tenir compte du vote du CA du 12 juin 2008.
Nous rappelons que les tarifs votés lors de ce CA ne doivent s'appliquer qu'à partir du 1^{er} janvier 2009.
Au passage nous soulignons que pour ces personnels c'est une augmentation de 53%.
Cette opération budgétaire correspond à une augmentation de recette pour l'établissement d'au maximum 200 € par personne et par an.
Nous espérons que les dépenses se feront toujours avec autant de diligence.

Monsieur le Proviseur nous vous demandons de respecter les décisions votées par le conseil d'administration, et de ne pas revenir systématiquement sur celles prises sous la présidence de vos prédécesseurs.

Le rôle des élus des personnels de la LIO, ne se bornera pas à cautionner des votes de DBM pour régulariser des erreurs d'écriture, comme ce fut le cas lors du CA du 17 octobre.

Monsieur le Proviseur, à plusieurs reprises, vous avez interrompu des débats, prétextant que l'établissement ne pouvait se subsister à la politique mise en place par le gouvernement.

Mais prenons comme exemple le recrutement de contrats aidés plutôt que le recrutement de postes de titulaires, vous suivez à travers cette démarche les objectifs définis par le gouvernement.

Il y a dans ces prises de position, des contradictions évidentes.

Monsieur le Proviseur, nous souhaitons une fois encore, attirer le conseil d'administration sur les effets pervers du recrutement des contrats aidés.

Mademoiselle [REDACTED], recrutée en contrat précaire (contrat avenir !!) dans un emploi d'agent administratif au lycée Lazare CARNOT, doit nous quitter. En effet la loi ne lui permet pas d'exercer plus de trois années de service dans cet emploi à statut précaire.

Et pourtant le travail exécuté par Mademoiselle [REDACTED], comme

vous avez pu le constater depuis votre prise de fonction, n'est pas un travail fictif. Il est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Vous imaginez Mesdames et Messieurs les membres de conseil d'administration, l'inquiétude, le désarroi et la peine ressentis par [REDACTED].

La liste Intersyndicale Ouverte n'a jamais voté et ne votera jamais en conseil d'administration pour le recrutement de contrats aidés, afin de lutter contre la systématisation de la mise en place de la précarisation des emplois dans la fonction publique. En revanche nous défendons le recrutement de personnels titulaires dans nos établissements scolaires afin de pérenniser l'emploi. Monsieur le Proviseur, la liste intersyndicale ouverte vous mandate afin d'effectuer toute les démarches auprès des services du rectorat de Lille, pour obtenir un poste d'agent administratif titulaire nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Nous terminerons en souhaitant que le lycée saura "récompenser" [REDACTED] comme il le ferait pour un collègue titulaire quittant l'établissement. S'en abstenir ne fera que lui faire comprendre un peu mieux qu'elle n'était que vacataire. Enfin le plus beau cadeau qu'on aurait pu faire, en cette période aurait été une titularisation.